



DPC - 2 JOURS

ACCESSIBLE
EN FORMATION CONTINUE

Lieu de la formation

URML à Changé

Contact

Laura THIBEAUD
laura.thibeaud@univ-angers.fr
02.41.73.58.54

Responsable de la formation

Cécile ROUILLARD,
Directrice école de sage-femme
cerouillard@chu-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaires



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

FORMATION À L'ENCADREMENT DES MAÎTRES DE STAGE SAGE-FEMME

— Présentation

Dans le cadre du contrat conclu entre l'URPS des sages-femmes et l'ARS en 2013, l'URPS a mené une action intitulée « Agir dans les zones sous-dotées ». Le but était d'établir un diagnostic des difficultés rencontrées par les sages-femmes en Vendée, Mayenne et Sarthe et de proposer un plan d'action.

Il est ressorti de ces questionnaires que la moitié des sages-femmes des territoires de Mayenne et Sarthe accueillait des étudiants. Afin de valoriser l'investissement de ces sages-femmes, de maintenir les sages-femmes dans les territoires les plus isolés et de permettre à toutes les femmes, même résidant en zones sous-dotées, d'avoir accès aux soins d'une sage-femme, l'URPS en collaboration avec l'université d'Angers, souhaite proposer aux sages-femmes de ces territoires, une formation à l'encadrement et l'accompagnement des étudiants sage-femme pendant leur stage pré professionnalisant.

Cette formation de 14 heures, est animée par Mme Rouillard (sage-femme et directrice de l'école de SF d'Angers), Mme Pierrot (sage-femme et responsable des stages à l'école de SF d'Angers), Mme Tantet (sage-femme libérale et membres de l'URPS) et Mme Devin (sage-femme libérale et membre de l'URPS).

Cette formation est une première approche à l'accompagnement des étudiants.

— Objectifs

- Définir le rôle du Maître de Stage et sa place vis-à-vis de l'équipe pédagogique de l'école de sage-femme
- S'approprier le cadre légal et réglementaire de l'organisation des études de sage-femme
- Identifier, à partir du référentiel métier et compétences, les compétences à construire par l'étudiant
- Intégrer la posture pédagogique de la supervision clinique, de l'observation à la supervision indirecte.
- S'approprier les outils permettant la supervision clinique
- Pratiquer une rétroaction efficace, et bienveillante
- Identifier les mécanismes pédagogiques mis en jeu lors de la maîtrise de stage

— Public visé

- Les sages-femmes ayant un exercice ambulatoire en Mayenne et Sarthe, ayant une activité gynécologique et de suivi de grossesses et souhaitant s'investir pour accompagner les étudiants sage-femme pendant leur stage.

Pour plus de précisions concernant les publics, consultez notre programme sur : www.mondpc.fr, (numéro de l'organisme : 1432).



Mise à jour | Novembre 2020 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

Journée 1 : 7 heures Le 11 février 2021

Présentiel

- Accueil et présentation de la formation et des formateurs
- Présentation personnelle et des motivations à devenir maître de stage
- Enjeux de la formation
- Ateliers sur les représentations des acteurs des missions de chacun
- Quels professionnels voulons-nous former ?
- Qu'est-ce qu'un maître de stage ?

Journée 2 : 7 heures Le 12 février 2021

Présentiel

- Accueil
- Réactivation
- MS et concepts pédagogiques mis en jeux (suite), la rétroaction
- Mises en situation
- Quelques messages clé sur les qualités du MS ?
- Présentation de la 5ème année des études et contexte de la profession
- Besoins et difficultés des MS
- Synthèse et présentation des outils
- Travail sur les outils
- Réponses aux questions / Take on message / Evaluation

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 14 heures en présentiel
- Calendrier : les jeudi 11 et vendredi 12 février 2021
- Lieu de formation : Salle de réunion de l'URML, rue Louis de Broglie, Bâtiment J, 53810 CHANGE
- Intervenants : Cécile Rouillard, Sage-femme; Mme Pierrot, Sage-femme, enseignante; Mme Tantet et Mme Devin, Sage-femmes libérales.

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne jusqu'au 17 décembre 2020
- Nombre d'inscrits : 12 participants maximum
- Coût de la formation : 380 euros
- Financement ANDPC en plus du forfait annuel. Pour toute question relative au financement, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02.41.73.59.79

